

Renseignements pratiques

Droits d'inscription

Entrée libre mais inscription obligatoire

 **Inscription en ligne**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Institut du travail pour la gestion des inscriptions au colloque sur les représentants de proximité et l'envoi d'informations sur les activités de l'Institut du travail de Strasbourg. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées à l'Institut du travail et le Service de la Vice-présidence Relations avec le monde socio-économique et Valorisation Strasbourg. Conformément au règlement (UE) 2016/679 et à la loi « informatique et libertés » modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : vp-valorisation@unistra.fr.

Lieu du colloque

📍 Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme (Misha) – Alsace
5, allée du Général Rouvillois - 67000 Strasbourg
Salle de conférence

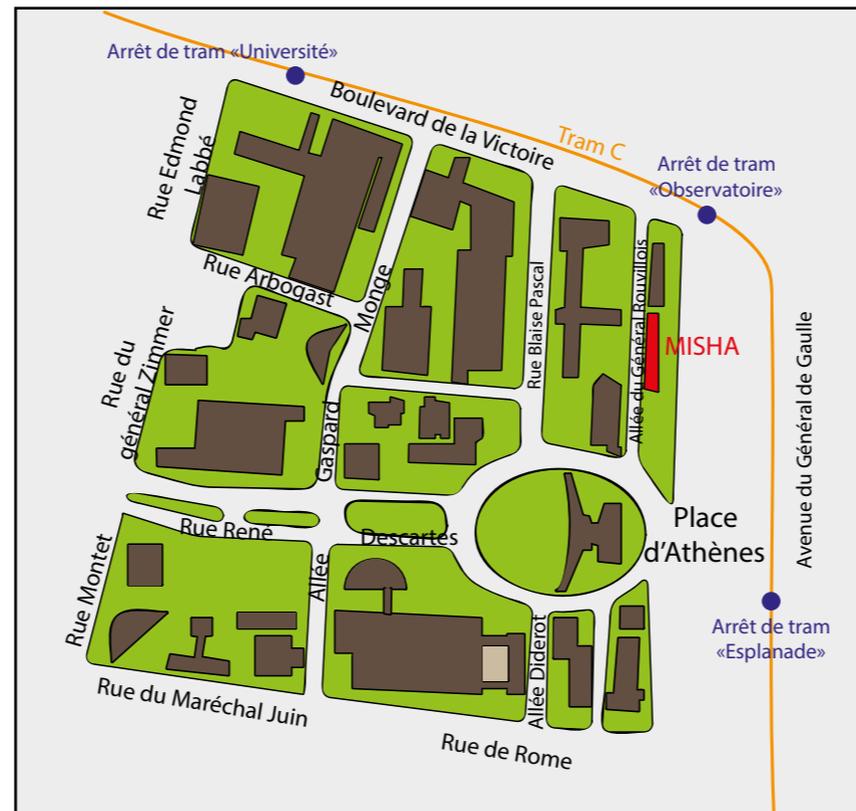
Manifestation validée au titre de la formation continue des avocats

N° déclaration d'activité : 4267 04090 67

Ce colloque s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre l'Institut du travail de Strasbourg et la DREETS Grand-Est ayant pour objectif de contribuer au dialogue social régional.

Ainsi, chaque année, sont organisés une série de manifestations dédiées à l'information et aux débats sur l'actualité sociale :

- Les **RDV du dialogue social**, cycle de conférences organisés dans tout le Grand-Est et webinaires
- Les **Rencontres du travail**, colloque pluridisciplinaire



Accès depuis l'aéroport

Prendre le train jusqu'à la gare centrale de Strasbourg

Accès depuis la gare

Tram C direction Neuhof Rodolphe Reuss
Arrêt « Observatoire »

Contact :
tiphaine.garat@unistra.fr

COLLOQUE ORGANISÉ
EN FORMAT HYBRIDE

Le lien Zoom pour y
participer sera envoyé
après inscription.

QUELLE REPRÉSENTATION

Colloque

DE PROXIMITÉ

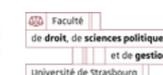
23 septembre 2022 | 8h45-17h00

DANS LES ENTREPRISES ?

organisé par



partenaires



La fusion des institutions représentatives du personnel et la réduction du nombre de mandats résultant de la mise en place des ordonnances du 22 septembre 2017 s'accompagnent-elle d'une dilution du lien entre les salariés et leurs représentants ? Le « Représentant de proximité » prévu par l'article L. 2313-7 du code du travail est-il une réponse idoine au risque de centralisation et de formalisme du dialogue social en entreprise ? Ces questions essentielles étaient au cœur d'une recherche menée pendant deux ans par un collectif de juristes et de sociologues pour le compte de France Stratégie et du comité d'évaluation des Ordonnances Travail. Dirigée par Cyril Wolmark et Jérôme Pélisse, elle associait l'Institut de Recherche Juridique sur l'Entreprise et les Relations Professionnelles, le Centre de Sociologie des Organisations, le Centre Études et Prospective du groupe Alpha et l'Institut du travail de Strasbourg. Croisant examen juridique des accords, analyses statistiques et entretiens avec des acteurs en entreprise, cette recherche s'est concrétisée par la publication fin 2021 du rapport « Le représentant de proximité : une figure au cœur des enjeux de la nouvelle représentation des salariés ». Une synthèse de ce rapport a été également publiée dans la Revue Droit social (numéro de mars 2022). La journée vise à présenter et discuter les résultats de cette recherche, en associant membres du groupe de recherche et représentants syndicaux. Elle sera ponctuée de plusieurs moments d'échanges avec la salle, permettant aux participants d'intervenir dans le débat.

8h45 Accueil des participants

9h00 Ouverture

François DUQUESNE, Directeur du master droit social interne, européen et international, Université de Strasbourg

Mélanie SCHMITT, Directrice-adjointe de l'UMR 7354 DRES

Fabienne TOURNADRE, Directrice de l'Institut du travail, Université de Strasbourg

9h20 Présentation de la journée

Benjamin DABOSVILLE, juriste, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg, UMR 7354 DRES

9h30 Présentation générale de la recherche « Le représentant de proximité : une figure au cœur des enjeux de la nouvelle représentation des salariés »

Présidence : **François DUQUESNE**, juriste, professeur à l'Université de Strasbourg, UMR 7354 DRES

Intervenants :

Jérôme PÉLISSE, sociologue, Professeur à Science Po Paris, CSO UMR 7116

Cyril WOLMARK, juriste, Professeur à l'Université Paris Nanterre, IRERP EA 4779

10h10 Pause café

10h40 Table ronde n°1 : Comment négocier la proximité ?

Présidence : **Mélanie SCHMITT**, juriste, professeure à l'Université de Strasbourg, UMR 7354 DRES

Intervenants :

- **Amandine MICHELON**, doctorante en sociologie à Sciences Po Paris, CSO UMR 7116 –

CIFRE groupe ALPHA

- **Elsa PESKINE**, juriste, Professeure à l'Université Paris Nanterre, IRERP EA 4779

- **Jérôme PÉLISSE**, sociologue, Professeur à Science Po Paris, CSO UMR 7116

Discutant : Représentant de la CFDT

Discussion

12h00 Déjeuner libre

13h40 Café accueil

13h50 Table ronde n°2 : Périmètres et représentations, quels enjeux pour la proximité ?

Présidence : **Sabrina MRAOUAHI**, juriste, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg, UMR 7354 DRES

Intervenants :

- **Cyril WOLMARK**, juriste, Professeur à l'Université Paris Nanterre, IRERP EA 4779

- **Isabel ODOUL-ASOREY**, juriste, Maîtresse de conférences à l'Université Paris Nanterre, IRERP EA 4779

Discutant : **Jamila MANSOUR**, conseillère confédérale CGT

Discussion

15h00 Pause

15h30 Table ronde n°3 : Quelles missions et ressources pour la représentation de proximité ?

Présidence : **Nicolas MOIZARD**, juriste, Professeur à l'Université de Strasbourg, UMR 7354 DRES

Intervenants :

- **Benjamin DABOSVILLE**, juriste, Maître de conférences à Institut du travail de l'Université de Strasbourg, UMR 7354 DRES

- **Antoine RÉMOND**, responsable du pôle Etudes et Prospective du Centre Etude et Data (groupe Alpha)

Discutant : **Karen GOURNAV**, secrétaire confédérale FO

Discussion

16h40 Conclusion

Thomas KAPP, Directeur régional adjoint, Responsable du pôle politique du travail, DREETS Grand Est

17h00 Fin du colloque